

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE –THIONVILLE**

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 1^{er} OCTOBRE 2009 – 19 h 00
à la salle polyvalente de KUNTZIG

La séance est ouverte à 19 heures 20.

Après avoir entendu quelques communications du Président,

Le Conseil de Communauté :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 18 juin 2009,
- **PREND ACTE** des décisions du Président prises dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil de Communauté,
- **DECIDE** la vente à la société THOMÉ d'un terrain en vue de son implantation sur la ZAC de l'Émaillerie à Manom,
- **AGREE** la candidature de la Société ASPAHDOM en vue de la cession d'un terrain nécessaire à son implantation sur la zone artisanale de la ZAC Metzange-Buchel à Thionville,
- **DECIDE** la cession à SAT France SARL d'une parcelle en vue de son extension sur la zone de l'ACTYPOLE à Yutz et **CONFIRME** la cession du reste du terrain à la SA ROLANFER conformément à la délibération du 18 décembre 2008,
- **APPROUVE** les comptes et rapport d'activité 2008 de la SODEVAM Nord Lorraine,
- **DECIDE** de modifier la dénomination de la « ZAC de Thionville Nord-Est » à Basse-Ham comme suit : « Zone d'Activités du Kickelsberg »,
- **PREND ACTE** du bilan de la concertation et **APPROUVE** le dossier de création de la ZAC de la zone de loisirs nautiques à Basse-Ham,
- **DECIDE** le recours à la concession d'aménagement pour la réalisation de cette zone de loisirs nautiques,
- **AUTORISE** le Président à signer les marchés publics relatifs à l'irrigation en haut débit des zones d'activité économiques communautaires et **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel correspondant,
- **ENTERINE** la Délégation de Service Public comme mode de gestion de l'équipement multiaccueil communautaire de Yutz,
- **APPROUVE** la réalisation des liaisons cyclables suivantes :
 - Thionville – Uckange,
 - Illange – Bertrange,
 - Illange – Yutz - Thionville,
 - Thionville-Beuvange / Angevillers,
 - Fontoy – Knutange,
- et dans ce cadre, **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions correspondantes,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le Conseil Général de la Moselle et la Ville de Yutz relative à la réalisation d'un carrefour giratoire à Yutz,
- **ACCORDE** sa garantie en matière d'habitat social pour la réhabilitation de 142 logements individuels locatifs à Thionville, en lieu et place de la délibération du 19 juin 2008,
- **DECIDE** de verser, au titre de l'équilibre social de l'habitat, les subventions 2009 aux organismes suivants :
 - Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle (CALM),
 - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),
- **ADOpte** le projet de l'aire d'accueil des gens du voyage de Thionville sur le terrain situé au sud de la ZAC Metzange-Buchel et son extension à 60 places,
- **DECIDE** le renouvellement du marché de travaux divers et branchements d'assainissement,

- **AUTORISE** le Président à signer avec la Ville de Yutz, la convention de maîtrise d'ouvrage unique relative à l'assainissement dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Mozart à Yutz,
- **DECIDE** de réaliser des études d'économie d'énergie pour les bâtiments communautaires suivants :
 - restaurant Cormontaigne,
 - structure multiaccueil de Fontoy,
 - structure multiaccueil de Yutz,
- **DECIDE** de verser une subvention au SMVT « Les Trois Frontières » pour l'organisation de la manifestation « Le Beau Vélo de RAVel »,
- **APPROUVE** la modification des statuts du SMITU « Thionville Fensch »,
- **PREND ACTE** du rapport d'activité 2008 du SMITU Thionville-Fensch,
- **APPROUVE** les comptes et rapport d'activité 2008 de la Compagnie TRANS FENSCH,
- **ADOpte** la décision modificative n°1 du Budget annexe zones d'activités,
- **DECIDE** le versement d'une indemnité de conseil au Trésorier Municipal au titre de l'année 2008,
- **DECIDE** la création d'un emploi en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE),
- **DECIDE** de participer à la prise en charge des titres d'abonnement de transports en commun du personnel.

La séance est levée à 21 heures 10.